

Boulogne Billancourt, le 23 juillet 2014

**Objet** : Réponse aux questions AO Traitement n°4

**Question n°1 : les critères de sélection de votre offre d'appel traitement DEA incluent la partie social, via l'embauche en direct et/ou la soustraction avec une EI ou un GEIQ. Une sous-traitance d'une entreprise avec une ACI est-elle recevable ?**

*Réponse n°1 : Art 3.9 du CdC*

*Les éléments donnés pour l'évaluation du volet social des dossiers de réponse à l'appel d'offre pour le traitement des DEA Professionnels ne sont données qu'à titre d'exemple. Cette liste n'est pas exhaustive.*

*Le recours à une ACI est aussi recevable que la sous-traitance ou le partenariat avec des régies de quartiers, des ETTI, le recours à des travailleurs handicapés,....*

**Question n°2 : Est-il possible pour une même entreprise de vous remettre un prix pour les assises :**

**Traitement mécanique**

**Variante : démantèlement manuel**

**soit 2 prix pour le lot Assises.**

*Réponse n°2 : Art 2.3.2 du Cdc*

*Une entreprise peut remettre 2 prix pour un même site et un même lot. Dans ce cas, le candidat doit clairement expliciter dans son mémoire technique les 2 cas et remettre 2 bordereaux de prix pour chaque proposition.*

**Question n°3 : Merci d'avance de bien vouloir lister les agglomérations souhaitées figurant sur votre carte afin qu'aucune confusion ne soit possible.**

*Réponse n°3 : Art 5.1 du CdC*

*Voici la liste des agglomérations marquées sur la carte :*

ROUEN	NICE	LA ROCHELLE	DIJON
LE HAVRE	SISTERON	ANGOULEME	BESANCON
CAEN	GRENOBLE	BORDEAUX	CHAUMONT

SAINT BRIEUC	LE PUY EN VELAY	BAYONNE	MULHOUSE
BREST	RODEZ	PAU	STRASBOURG
LORIENT	LYON	AGEN	NANCY
RENNES	ANNECY	BRIVE	REIMS
NANTES	CLERMONT FERRAND	TOULOUSE	BEAUVAIS
LE MANS	LIMOGES	PERPIGNAN	AMIENS
ANGERS	MOULIN	MONTPELLIER	ARRAS
TOURS	BOURGES	AVIGNON	LILLE
POITIERS	ORLEANS	MARSEILLE	DUNKERQUE
NIORT	AUXERRE	TOULON	CORSE
IDF			

Valdelia attire votre attention sur le caractère informatif et non engageant de cette liste.

Certaines agglomérations pourraient avoir plusieurs sites de traitement, certaines agglomérations de la liste pourraient ne pas avoir de site de traitement en l'absence d'offre performante ou en présence d'offre plus performante sur d'autres agglomérations que celles listées. De même, certaines agglomérations non citées pourraient avoir des sites de traitement en cas de candidature pertinente et performante..

**Question n°4 : L'AO traitement publié en 2014 stipule que « L'objectif de Valdelia est de ne pas dépasser 35 % du chiffre d'affaires du prestataire » pour ne pas assurer de dépendance économique.**

**Attente et besoin d'information : Quelle est la légitimité d'une telle clause ? Valdelia ne devrait pas s'immiscer dans la vie de l'entreprise. Ce seuil est par ailleurs jugé trop faible.**

Réponse n°4 : Art 4.3 du CdC

Valdelia souhaite s'assurer qu'un prestataire retenu ne soit pas en situation de dépendance économique.

Valdelia souhaite donc connaître la part du chiffre d'affaire que l'activité Valdelia représentera.

Valdelia demande donc au prestataire le CA 2013 du porteur de la candidature. Valdelia simulera l'impact de son activité pour le prestataire.

Valdelia ne souhaite pas dépasser 35% du CA du prestataire.

*Si au moment de l'AO, l'activité de Valdelia devait représenter plus de 35% du CA du candidat pour un tonnage de 1000 tonnes, le candidat devra fournir une attestation sur l'honneur précisant sa volonté de développer d'autres activités afin de faire diminuer la part Valdelia dans sa CA ainsi que les pistes envisagées. Chaque année, lors de la réunion de suivi annuel avec le service achat (Art 13.4 du CdC), ce sujet sera abordé.*

**Question n°5 : Est-il possible d'obtenir les résultats d'une caractérisation sur des assises, comprenant la répartition des MPS obtenues, dont les différents plastiques ?**

**Nous vous en remercions par avance.**

*Réponse n°5 : Art 6.6 du CdC*

*Les seuls éléments concernant la composition des MPS qui seront fournis sont ceux publiés dans l'article 6.6 du CdC.*

*Valdelia ne détaille pas les données par famille Valdelia car les résultats obtenus à ce jour sont fonctions des typologies de traitement utilisées ainsi que des filières des prestataires.*

*A ce jour très peu de prestataires isolent les éléments plastiques constituant les DEA et seul un prestataire fait un tri précis par type de plastique.*

*Les données ne sont donc pas suffisantes pour être représentative de la composition réel des DEA professionnels.*

*Voici les types de plastiques pour le moment trouvés : PP/PVC/ABS/POM/PA66/PS/PA6. Le PVC représente la part la plus importante du plastique.*